



Prague, le 14 janvier 1987

Camarade

Jochen Meinel
Secrétaire général
UIS-Fonction publique

Cher Jochen,

Mes meilleurs voeux pour 1987.

Comme tu le sais, le jugement a été rendu au procès de la DISK le 23 décembre 1986: 1169 syndicalistes ont été acquittés, 264 autres condamnés à de lourdes peines de prison, la confédération DISK et ses 28 syndicats affiliés (sur 30 au total) ont été dissous.

Il s'agit d'une première conclusion, car les condamnés ont fait appel auprès de la Cour de cassation militaire.

Je t'envoie ci-joint la liste des dirigeants de BANK-SEN, SOSYAL-IS, TEKGES-IS, YENI HABER-IS et D.SAGLIK-IS condamnés: ceux dont les noms sont soulignés en rouge sont condamnés à une peine de (8 ans 10 mois et 20 jours) d'emprisonnement, ceux dont les noms sont soulignés en vert à une peine de (5 ans 6 mois et 20 jours) d'emprisonnement, les autres ont été acquittés.

Les 5 membres du Bureau exécutif de la DISK, dont Abdullah BASTURK (GENEL -IS), ont été condamnés à une peine de 10 ans d'emprisonnement suivie de la résidence surveillée pendant 3 ans et 4 mois.

Ci-dessous la liste d'autres dirigeants de la DISK condamnés et qui font partie des syndicats concernés par votre UIS:

I.HAKKI ONAL (GENEL -IS)		membre du C.A./DISK			8	10	20
					ans	mois	jours
BERGUZAR CAN	"	"	"	"	"	"	"
EKREM AKKUS	"	"	"	"	"	"	"
SELAHATTIN SAYIN (TEKGES-IS)	"	"	"	"	"	"	"
AKCIN KOC (FINDIK-IS)	"	"	"	"	"	"	"
ISMAIL OZBICER (GENEL -IS)		membre de la Commission de contrôle/DISK			"	"	"
ISMAIL CALISKAN	"	membre de la Commission de discipline/DISK			"	"	"
CEMAL ARSLAN	"	"	"	"	"	"	"
SAIM AKBULUT	"	secrétaire régional/DISK			5	6	20
RAFET DEMIRTEL	"	"	"	"	ans	mois	jours
		"	"	"	"	"	"

A la FSM nous avons publié un communiqué de presse, le 13 janvier, contre le jugement rendu.

Comme convenu le séminaire (ou panel) sur les droits syndicaux qu'on organisera à Istanbul est inclus dans notre plan pour 1987.

La participation du camarade Boulin est prévu.

Pour terminer, je tiens à t'informer que les avoirs en liquide de la DISK et de ses syndicats affiliés, bloqués dans des banques, dépassent 20 millions de dollars US. Au cas où la Cour de cassation confirme le jugement de dissolution tous leurs biens et fonds passeront au trésor de l'Etat. Je te communique quelques détails, à ce sujet, concernant le cas de BANK-SEN:

Avoirs en liquide de BANK-SEN:

1981 554.660 dollars US

1986 3.063.423 dollars US

Biens, y compris immobiliers: 125.522 dollars US.

En attendant, reçois, cher camarade, mes meilleures salutations et toutes mes amitiés.


Seref Kanra

Responsable p.i.
du Département solidarité
et éducation

